



REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'Hôtel du Parc s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat et des pénalités financières pourront être appliquées. En cas de non-respect du règlement intérieur de l'Hôtel du Parc, le client sera invité à quitter l'Hôtel du Parc sans pouvoir exiger aucun remboursement.

1- Présentation du client :

L'Hôtel du Parc a la liberté de ne pas recevoir les clients dont la tenue est indécente et négligée, les clients ayant un comportement bruyant, incorrect, alcoolisé, contraire aux bonnes mœurs et troublant l'ordre public.

Toute personne désireuse de loger à l'Hôtel du Parc est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent.

2- Horaires de la réception :

La réception est ouverte tous les jours en accès libre. A partir de 23h00 jusqu'à 7h00, l'ouverture des portes se fait sur présentation de la clé de chambre ou par le/la réceptionniste. La réception se réserve le droit de ne pas ouvrir les portes de l'Hôtel du Parc à toute personne qu'elle jugerait irrecevable.

3- Check-in/Check-out :

Les chambres sont disponibles à partir de 15h00 du lundi au dimanche inclus. Une empreinte bancaire sera demandée à tous les occupants des chambres. Elles doivent être libérées avant 11h00 le jour de votre départ. Attention, au cas de départ au-delà, une nuit supplémentaire sera facturée au client. Si le client souhaite conserver sa chambre une nuit supplémentaire, le paiement de la chambre doit être effectué avant 11h00, sous réserve de disponibilité. Une fois votre check-out effectué et la clé rendue, il ne sera plus possible pour le client d'avoir accès à la chambre qu'il occupait la veille. De plus la chambre est prévue pour un nombre de personnes déterminés : pour assurer les règles de sécurité de l'hôtel, le client ne doit en aucun cas héberger des personnes supplémentaires. Le client doit veiller à ce que la porte de sa chambre soit fermée avant de la quitter ou de vous coucher, ainsi que les portes d'entrées lorsqu'il les empreinte. En cas de départ très tôt le matin, le client laissera sa clé dans la boîte située à cet effet à la réception et veillera à bien fermer la porte derrière-lui.

4- Gestion des clés :

La clé de la chambre est une clé que le client conserve avec lui durant toute la durée de son séjour, permettant le libre accès à sa chambre. Il ne doit cependant pas la confier à une personne tierce. Il est obligatoire de la restituer le jour de son départ avant 11 heures. En cas de non-restitution, l'hôtel facturera 50€ et prélèvera le montant sur la carte bancaire fournie lors de la réservation. En cas de perte, la réfection vous sera facturée au tarif en vigueur.

5- Le ménage

Le ménage des chambres de l'hôtel est effectué quotidiennement entre 7h45 et 15h45, merci d'utiliser le panneau à mettre sur la porte de sa chambre afin de signifier au personnel qu'il n'est pas possible de faire celle-ci.



Si le client souhaite qu'on effectue sa chambre lorsqu'il séjourne plusieurs jours, celle-ci doit être libérée avant 12h00.

6- Interdictions :

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans tout l'hôtel. Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, fumer dans l'hôtel vous expose à une facturation supplémentaire de 200€ par jour ou/et à des poursuites judiciaires.

Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie pour non-respect de cette disposition sera facturé 200€ pour frais de remise en service du système de sécurité incendie. De même, il est interdit de cuisiner dans les chambres, ainsi que d'y faire sa lessive. Il est également interdit de stocker de la nourriture dans la chambre. Il est interdit d'utiliser dans les chambres des appareils à gaz, réchaud, ... Il est interdit de monter les vélos ou autres moyens de locomotion dans les chambres, l'hôtel met à disposition un local pour celui-ci. Vos visiteurs n'ont pas le droit d'entrer dans l'enceinte de l'établissement.

7- Dégradations et nuisances :

Nous demandons aux clients de respecter les lieux ainsi que la décoration de leurs chambres. En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. De même pour la disparition des serviettes, tapis, oreillers, couettes, savons, ... Par respect envers les autres clients, veuillez à ne pas claquer les portes, ni à faire trop de bruit particulièrement entre 22h00 et 8h00. Tout bruit de voisinage lié au comportement d'une personne, pourra amener l'Hôtel du Parc à inviter ce dernier à quitter l'établissement sans qu'il ne soit nécessaire de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle (art. R.1334-30 et R. 1334-31 du code de la Santé publique). Une chambre d'hôtel est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit. Fumer dans la chambre entraîne un supplément de 200€ par jour à régler par le client. Si la chambre est laissée sale, un supplément de 100€ sera facturé au client. Toutes autres dégradations dans la chambre ou dans les parties communes pourront être facturées au client.

8- Responsabilités :

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents. Il est interdit de les laisser sans surveillance dans la chambre. Tout mineur doit être accompagné dans la chambre d'un adulte responsable.

Tout dommage ou nuisance causée volontairement ou involontairement devra être acquitté par la personne ayant réservé la chambre.

Il est interdit de courir, rouler (patins, trottinette, vélo, ...) ou crier dans l'établissement, de jour comme de nuit.

Le non-respect du règlement, des règles de sécurité, d'hygiène, et les dégradations ou négligences qui pourraient entraîner des dommages directs ou indirects sur le matériel, les gens ou les prestations à venir, engagent votre responsabilité et seront facturés.

Vous êtes responsables de vos conditions physiques d'accès et nous déclinons toutes responsabilités, dans le cas d'effets consécutifs aux prestations. Si vous souffrez de problèmes de santé (troubles circulatoires, cardiaques, respiratoires, allergies, asthme...) ou si vous êtes enceinte, n'omettez pas de nous en informer. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de dommages physiques (chutes - brûlures liés notamment au port de bijoux) ou de dommages matériels, perte ou altération de bijoux, appareils photographiques, téléphone...

9- Respect des lieux : règles d'hygiène et de sécurité Interdictions



Une attitude décente, empreinte de retenue et de discrétion est de rigueur afin de respecter la sérénité des lieux. Il est interdit d'introduire des objets en verre, de consommer des boissons alcoolisées, des substances illicites, et de fumer. Il est interdit de stocker des aliments dans les chambres. Tout manquement aux consignes d'hygiène et de sécurité entraînera une éviction sans préavis de toute personne dont le comportement irait à l'encontre de ces règles.

10- Animaux domestiques :

Les animaux sont acceptés dans l'hôtel (un supplément sera appliqué).

11- Parking :

Un parking privé en extérieur et sous-sol est proposé à nos clients et donne lieu à une facturation complémentaire. Les personnes à mobilité réduite sont prioritaires pour le parking. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte/vol/dégradation dans l'enceinte du parking.

11- Informatique et liberté :

En application de la loi 78-17, dite informatique et libertés, les clients sont avertis que leur réservation fait l'objet d'un traitement nominatif informatisé. Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données saisies, qui s'exerce auprès de l'Hôtel du Parc.

Il est précisé que ces informations ne sont pas communiquées à des tiers. L'Hôtel du Parc propose un accès internet en wifi gratuit sur inscription d'une adresse mail. Le client utilisateur s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition ne soit en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur, par un droit voisin tels que des textes, images photographies, œuvres musicales audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres I et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise. En cas de non-respect les coordonnées des utilisateurs pourront être transmises aux autorités. Pour la sécurité des biens et des personnes, l'établissement est placé sous surveillance vidéo a enregistrement.

Seuls les cas prévus par loi, autorise la mise à disposition des images.

12- La réception :

La réception décline toute responsabilité pour vos bagages ou objets déposés dans les lieux publics.

Le règlement intérieur de l'Hôtel du Parc s'applique à l'ensemble des clients et des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation par le client du règlement intérieur de l'hôtel.

En cas de non-respect par le client d'une de ces dispositions, l'hôtelier se trouvera dans l'obligation d'inviter le client à quitter l'établissement et ce, sans aucune indemnité.